



DÉCISION du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2023 - 025

OBJET: Attribution marché MOE rénovation énergétique - Accord-cadre pour l'accompagnement à la rénovation énergétique

L'An deux mille vingt-trois, le seize du mois de mars à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, avenue François Mitterrand, à la suite de la convocation faite le 10 mars par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et Marc RIVALS (Villefort).

Procurations: Jean Claude MICHELOU (Axat) à Philippe PARRAUD (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty) à Jacques MAMET (Chalabre), François LACROIX (Espezel) à Francis SAVY (Mazuby), Didier PARIS (Fontanes de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Lydie MUNIER (Joucou) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Jacques SIMON (Quillan) à Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Amandine MORENO (Quillan) à Jean POLY (Quillan) et Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) à Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol).

Excusés : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Eric COUE (Espéraza), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault) et Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol).

Absents: Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Hervé CHAPUT (Rodome) et Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIÉ

Nombre de conseillers en exercice: 83

Présents: 53 Votants: 60 Excusés: 10



REÇU EN PREFECTURE le 31/03/2023 Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20230316-DC_2023_025

Absents: 12

Objet du marché

Marché de Maîtrise d'œuvre - Accord-cadre pour l'accompagnement à la rénovation énergétique Accord-cadre passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique) Il s'agit de prestations de conseil, d'accompagnement et de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation énergétique du parc immobilier de la Communauté de communes des Pyrénées audoises (CCPA).

Etant précisé au CCP de la consultation que la CCPA bénéficie de la mise à disposition d'un accordcadre du SYADEN pour la réalisation d'audits énergétiques, les prestations pourront comprendre :

- l'apport d'une expertise complémentaire lors des audits énergétiques,
- la rédaction de préprogrammes pour le dépôt des demandes de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation,
- la formulation de préconisations pour les achats et petites opérations d'amélioration de performance énergétique,
- et la mission en qualité d'architecte pour les travaux qui seront réalisés.

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois.

Date envoi publicité et supports concernés : 10/02/2023

Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com, et JAL L'Indépendant

Date limite de réception des offres: 04/03/2023 à 12h

Date d'ouverture des plis: 06/03/2023

Date de présentation à la commission MAPA pour avis : 14/03/2023

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 3

Entreprise - Code Postal / Ville

MB INGENIERIE - 11 100 NARBONNE

Groupement avec: BET MBI Energies - 09 300 LAVELANET

Cabinet d'architectes Agence FA – 13 000 MARSEILLE

BET SAI - 11 200 LEZIGNAN-CORBIERES

Groupement avec: Cabinet d'architectes Atelier T - 31 250 REVEL

Atelier d'Architecture Villes & Vies - 11 300 LIMOUX

L'ensemble des candidatures et dossiers sont admis à l'analyse.

Dans le cadre de la procédure de négociation des offres, la CCPA a souhaité obtenir de la part des candidats une meilleure offre financière. A cette occasion, les candidats ont la possibilité de compléter ou de préciser leur offre technique, sans toutefois en modifier les caractéristiques substantielles.

Jugement des offres proposé

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix des prestations au vu des prix proposés au bordereau des prix unitaires et forfaitaires : 60%

Selon la formule suivante appliquée à chaque type de prix : prix le plus bas / prix de l'offre x coefficient, la somme arithmétique pour l'ensemble des prix correspondant à la note sur 60

99_DE-011-200043776-20230316-DC_2023_025

Coef. appliqué pour le jugement des offres : Expertise complémentaire lors des audits énergétiques /10 Participation à une réunion de travail sur site et préconisations /10 Rédaction de préprogrammes /10 Mission de Maîtrise d'œuvre /30

2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 40% Dont connaissance des dispositifs techniques et administratifs d'économie d'énergie et capacité à prendre en compte les conditions d'exploitation des bâtiments, les contraintes thermiques et l'utilisation de matériaux innovants.

Notes pondérées proposées pour les offres des candidats :

Candidats	Note prix /60	Note qualité technique /40	Note globale	Classement
MB INGENIERIE	33,97	35,00	68,97	2
BET SAI	28,48	32,00	60,48	3
Villes & Vies	60,00	15,00	75,00	1

Le Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les dispositions du Code de la Commande Publique, Vu l'avis de la commission MAPA du 14/03/2023, Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation énergétique des bâtiments à Atelier d'Architecture Villes & Vies :
- AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché.

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 16 mars 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le 30.03.2023 Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 30.03.2023



Pour extrait conforme

REÇU EN PREFECTURE le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230316-DC_2023_025